

## LES LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE

BONSON. VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

### REGLEMENT

Le Comité d'Organisation des Lieues Foréziennes groupant autour du FJEP Bonson et avec ses statuts, le SOU des Ecoles, le FAC Andrezieux, le MOTO-CLUB de Bonson, et l'AMICALE pour le Don de Sang bénévole (Bonson, Sury, Saint-Marcellin) organise Le Vendredi 11 Novembre 2022, 3 épreuves de courses à pied dénommées LIEUES FOREZIENNES HARMONIE MUTUELLE.

#### A. GENERALITES

##### 1. PANDEMIE

En cas de nouvelle pandémie, les Organisateurs s'engagent à faire appliquer toutes les mesures sanitaires en vigueur le jour de la manifestation.

##### 2. POLICE et ENCADREMENT

Compte-tenu de la Date et de l'Heure de cette manifestation sportive, le Comité assurera un service d'ordre au départ, à l'arrivée et aux différents carrefours avec 1 ou 2 personnes équipées de brassards et de panneaux (modèle K10). Ces signaleurs auront pour consignes d'assurer la protection des coureurs aux carrefours en indiquant aux automobilistes (ou autres usagers de la voie publique), conformément aux directives de l'arrêté préfectoral, les risques qu'ils encourent à passer outre aux interdictions du signaleur. Véhicules de tête à l'avant des courses et vélos « balais »

##### 3. SURVEILLANCE MEDICALE

Présence d'une équipe de SECOURISTES de la CROIX BLANCHE (de Sury) et d'un Médecin.

Ravitaillements : sur les parcours, 2 sur le 10 km, 3 sur le 21 km et gros ravitaillement commun à l'arrivée.

L'engagement à l'une de ces courses ne pourra être pris sans la fourniture d'un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou pour les licenciés (athlétisme ou course à pied (\*)) à la présentation de la licence (ou photocopie de cette dernière) : validation des inscriptions en ligne qu'avec ce document en pièce jointe (\*\*).

**Voir conditions ci-dessous (chapitre E)**

##### 4. INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

- **Inscriptions en ligne** : [www.logicourse.fr](http://www.logicourse.fr) jusqu'au mercredi 9 novembre 2022 (\*\*)) à minuit

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'avec l'acceptation du règlement.

Par correspondance, jusqu'au mercredi 2 novembre, elles seront adressées, avec le règlement établi à l'ordre des « Lieues Foréziennes », à Lieues Foréziennes, 1 rue du Stade, 42160. Bonson

- **inscriptions et remise des dossards et puces**

- à partir du mardi 18 octobre et jusqu'au samedi 5 novembre chez BEN RUN (règlement par chèque de préférence) magasins à St Priest-en-Jarez et au Coteau (dossards et puces remis uniquement aux inscrits chez « Ben Run »).

- à BONSON, inscriptions et remise des dossards à la permanence le jeudi 10 novembre 2022 de 11 h à 18 h 30 au complexe sportif avenue de Saint-Rambert (clôture des inscriptions).

- **Remise des dossards et puces** le vendredi 11 novembre, au Complexe Sportif de Bonson à partir de 7 h 30.

- **Le nombre total de participants sera limité à 1000**

***- Aucune inscription ne sera prise le jour du 11 novembre.***

##### 5. CLASSEMENT

Le classement édité à partir du chronométrage à puces sera disponible sur internet (LOGICOURSE et leslieuesforeziennes.over-blog.fr). La puce sera attachée à la chaussure, non rendue elle sera facturée 5 €.

##### 6. VESTIAIRES et DOUCHES.

Les vestiaires et douches ne seront disponibles qu'en fonction des règles en vigueur au 11 novembre.

##### 7. DOTATIONS

Maillots techniques manches courtes aux 1000 premiers inscrits

##### 8. REMISE DES RECOMPENSES

Remise de coupes et récompenses aux scratches (3 premiers masculins et 3 premières féminines), des 3 épreuves et les premiers et premières de chaque catégorie à l'issue des courses. **Pas de cumul des récompenses.**

##### 9. ASSURANCES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique des concurrents(es).

En responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL. Pour l'assurance individuelle, les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, pour les non licenciés, ils devront s'assurer personnellement.

B. **LES 5 LIEUES** : 21 km

1. Epreuve ouverte aux plus de 18 ans (2005 et avant) allure libre.
2. Nouveau parcours fléché sur voies communales et départementales de Bonson, St-Cyprien (par la Commanderie), Veauchette, Craintilleux, L-Hôpital-le-Grand, puis la voie verte jusqu'à Sury le Grand-Mont puis Bonson par la rue du Mont. (80 % de chemin)
3. Départ rue Jules Verne (école) à 9 h 30, arrivée Avenue du Mail à Bonson.
4. Ravitaillements (en liquide ?) aux kms 6, 11 et 16 et à l'arrivée
5. Engagement : 16 € quel que soit le mode d'inscription, sans frais supplémentaires pour les inscriptions en ligne.
6. Récompenses et dotations (voir paragraphe A)

C. **LES 2 LIEUES** : 10 km

1. Epreuve ouverte aux personnes nées en 2007 et avant, allure libre. Avec autorisation parentale pour les mineurs.
2. Parcours identique avec les 5 lieues jusqu'à Saint-Cyprien La Commanderie, La Genette, chemin jusqu'au Grand Mont, voie verte, Le Petit Mont et commun jusqu'à l'arrivée.
3. Départ à 9 h 40 rue Jules Verne, arrivée Avenue du Mail
4. Ravitaillements au kms 4 et 7 et à l'arrivée
5. Engagement : 11 € pour tous, sans frais supplémentaires pour les inscriptions « logicourse » en ligne
6. Récompenses et dotations (identiques aux 5 lieues)

D. **LA LIEUE** : 5 km

1. Epreuve ouverte aux personnes nées en 2009 et avant, allure libre. Autorisation parentale pour les mineurs.
2. Parcours sur Bonson
3. Départ à 9 h 45 rue Jules Verne, arrivée Avenue du Mail .
4. Ravitaillement à l'arrivée
5. Engagement : 6 € pour tous, sans frais supplémentaires pour les inscriptions en ligne (Logicourse).
6. Récompenses et dotations (idem 2 et 5 lieues)

E. **CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER A UNE EPREUVE HORS STADE** (\*), (\*\*)

**Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :**

- d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un Pass 'J'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées).

- ou d'une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des Clubs de la défense, Fédération Française du sport adapté, Fédération Française Handisport, Fédération sportive de la police nationale, Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France, FSGT et UFOLEP.

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du Sport en compétition, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- l'organisateur conservera la trace de la licence présentée (fédération et numéro), original ou photocopie du certificat médical pour la durée de prescription de 10 ans.

F. **CNIL. Loi Informatique et Libertés**

Suite aux observations adressées à la FFA par la CNIL, les organisateurs informent les participants de la possibilité qui leur est offerte de demander, par mail ou par courrier postal, la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats sur le site internet de l'organisateur

G. **DROIT A L'IMAGE** La participation aux Lieues Foréziennes vaut autorisation implicite concernant la publication des photos prises lors de la manifestation.

H. **EN CAS DE LITIGE**, le Comité d'Organisation est seul compétent et laisse à son président, le soin de régler toute réclamation.